

Le 7 août 2023,

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 7 août 2023 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Le conseiller Sébastien Thibault est absent. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Mme Marlène Bourgault fait une mention spéciale à M. Sylvain Pelletier et au Comité Floralties 2000 pour leur 25^e anniversaire et pour leur implication au sein de la municipalité. Elle exprime également la reconnaissance leur ayant été remise par le député M. Bernard Généreux.

Rés. 2023-159

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2023-160

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUILLET 2023

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 juillet 2023 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale, présente à l'assemblée en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président du Festival du Bûcheux profite de la tribune afin de remercier la municipalité et ses entreprises pour leur implication. Ce dernier sollicite également la population au bénévolat lors de l'événement.



Rés. 2023-161

N° de résolution
ou annotation

Rés. 2023-162

Rés. 2023-163

Rés. 2023-164

Rés. 2023-165

Aucune question n'a été posée durant la période réservée à celles-ci.

**DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES – MAISON DE LA FAMILLE
21, RUE PRINCIPALE**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que la municipalité confirme à la Commission municipale du Québec et à la Maison de la Famille de la MRC de L'Islet qu'elle est en faveur d'accepter la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes.

DÉCOMPTE #2 – CHEMISAGE ELGIN SUD ET RUE DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP a informé la municipalité que les quantités concernant l'asphaltage étaient erronées dans le décompte final du chemisage des conduites aqueduc pour la route Elgin Sud et la rue de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE le décompte final a dû être réajusté avec les quantités réelles;

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité d'accepter le décompte #2 au montant total de 13 881.20\$ incluant les taxes.

RÉSULTATS – OUVERTURE SOUMISSION ENROBÉ BITUMINEUX

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues :

Construction BML	114 845.40\$ + taxes
Entreprises Lévisiennes inc.	107 373.31\$ + taxes
Pavage scellant Jirico inc.	88 250.96\$ + taxes
Entreprises JR Morin inc.	144 072.50\$ + taxes

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse est celle de Pavage scellant Jirico inc. et que cette dernière est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Pavage Scellant Jirico inc. au montant de 88 250.96\$ + taxes.

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT # 2023-005 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT #288 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET
L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

Il est par la présente, donné avis de motion par la conseillère Francine Couette, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-005 modifiant le règlement #288 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2023-005 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT #288 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET
L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que le projet de règlement # 2023-005 modifiant le règlement #288 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics soit déposé.

**OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL – ANALYSE STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE TRAVAUX PUBLICS ET ARÉNA**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire planifier stratégiquement la pérennité de son service de travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité compte des employés saisonniers dans les départements des travaux publics et de l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE des départs à la retraite sont envisagés dans les 5 à 10 prochaines années dans ces deux départements;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'est pas à l'abri de la situation de pénurie de main-d'œuvre que vit le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite effectuer une analyse organisationnelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des propositions à trois institutions :

Mallette

111 h prévues

17 100\$ + taxes + frais d'administration et de technologies de 5% + frais de déplacement à 0.62\$/KM + temps de transport à demi-taux.

Raymond Chabot Grant Thornton

18 000\$ + taxes + frais d'hébergement, de déplacement et de recherche + temps de transport.

Fédération québécoise des municipalités

La FQM n'a pas soumis de prix forfaitaire, mais estime les travaux à environ 75 h, à un maximum de 225\$ / h = 16 875\$ + taxes + frais d'administration de 5% + frais de déplacement à 0.59\$/KM, d'hébergement et de repas + temps de transport.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Mallette au montant de 17 100\$ + taxes + frais d'administration et de technologies de 5% + frais de déplacement à 0.62\$/KM et temps de transport à demi-taux.

Rés. 2023-166

RENOUVELLEMENT ASSURANCES MMQ

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu de prendre note du dépôt du renouvellement du contrat d'assurance MMQP 03 17010 pour la période 2023-2024, avec l'ajout de l'avenant C-21. Le détail des coûts de cet avenant sera précisé à la séance de septembre.

Rés. 2023-167

PLAN DE TRANSPORT 2023 – TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile accepte le plan de transport annuel 2023 déposé en séance du conseil.

Rés. 2023-168

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pamphile a confié à Transport adapté L'Islet-Sud, organisme délégué, l'organisation du transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis 2006 ainsi que la gestion du service;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pamphile a adopté la grille tarifaire 2023 par la résolution numéro 2022-225;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pamphile a adopté les prévisions budgétaires 2023 par la résolution numéro 2022-275;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pamphile a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2023, par la résolution numéro 2023-167;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pamphile a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2023;

CONSIDÉRANT que pour le transport adapté, la Ville de Saint-Pamphile prévoit contribuer, en 2023, pour une somme de 9 913.00\$;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, 11 133 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 12 000 en 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pamphile est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que, parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité :

DE CONFIRMER au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Ville de Saint-Pamphile de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence.

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 124 215.00\$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2023.

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire.

D'AUTORISER la directrice générale, greffière-trésorière de la Ville de Saint-Pamphile, Mme Alexandra Dupont, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

Rés. 2023-169

AUTORISATION À SIGNER - PRIMA

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu d'autoriser Mme Alexandra Dupont, Directrice générale, ainsi que M. Alexandre Bourgault, Directeur des loisirs, à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif au programme de subvention PRIMA.

Rés. 2023-170

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Annie Blanchet	177, rue du Foyer Nord
Mario Jean	2995, Elgin Nord
Transbois TBM	631, Elgin Nord
Régis Chouinard	352, rue du Foyer Nord
Réjean Miville	475, Elgin Sud
Maison de la famille	21, Principale



N° de résolution
ou annotation

Violaine Moreau	47, rue du Moulin
SODISPA	44, de l'Église
Doris Pelletier	6, rue Legros
Jacques-Alain Pelletier	39, Elgin Sud
Edmond Legros	1075, Elgin Nord
Robert Albert	1369, rang Double
Sébastien Thibault	307, du Foyer Nord
Manon Moreau	225, de l'Église
Jean-François Robichaud	6, rue Leblanc
Suzanne Fournier	489, Elgin Sud
Michaël Morneau	1550, rang Double
Lucien St-Amant	258, rang des Gagnon
Lucie Alexandre	185, rang des Gagnon
Jeason Gagnon	
Élodie Vaillancourt	25, rue Anctil
Catherine Lemelin	38, rue Saint-Michel
André Leroux	
Francine Brabant	2790, rang Double

Rés. 2023-171

FESTIVAL DU BÛCHEUX – DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHAGE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le Festival du Bûcheux à défricher la partie du lot #5 867 174-P présentée comme la phase 1 – déboisement, tel que sur le plan préparé par Nicolas Leclerc Arpenteur-géomètre, reçu en date du 24 juillet 2023, sous les conditions suivantes :

- L'entrepreneur devra obligatoirement respecter les normes CNESST
- L'entrepreneur et/ou le Festival du Bûcheux devra fermer le sentier par secteur de coupe
- L'entrepreneur et/ou le Festival du Bûcheux devra apposer la signalisation appropriée
- L'entrepreneur et/ou le Festival du Bûcheux devra délimiter la zone de coupe et de débroussaillage en plus de garder une zone tampon de 50 pieds entre les travailleurs;
- Le Festival du Bûcheux devra fournir une preuve d'assurance pour effectuer les travaux.
- La municipalité se chargera de l'avis aux utilisateurs des sentiers pédestres sous réception de l'information fournie par le Festival du Bûcheux.

Rés. 2023-172

FESTIVAL DU BÛCHEUX - COMPTABILITÉ

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité de reconduire le contrat de Monsieur Francis Vaillancourt jusqu'au 31 octobre 2024, aux mêmes conditions prescrites sur la résolution #2022-104.

Rés. 2023-173

FESTIVAL DU BÛCHEUX – UTILISATION DE L'ARÉNA

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité d'autoriser le Festival du Bûcheux à utiliser la surface de l'aréna du 21 juillet 2023 au 31 août 2023 afin d'effectuer les travaux nécessaires sur la scène principale, ainsi que pour la préparation et les festivités de leur 41^e édition qui se déroule du 23 au 27 août 2023.

Rés. 2023-174

NOMINATION DU PRÉSIDENT – COMITÉ DE DÉMOLITION

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité de nommer M. Gaétan Anctil président du comité de démolition pour une période de 1 an.



N° de résolution
ou annotation

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil il est résolu à l'unanimité que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de juillet 2023 au montant de 809 164.44 \$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, directrice générale

Rés. 2023-176

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE L'ÂGE D'OR

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que la municipalité participe au 50^e anniversaire du Club de l'Âge d'Or de St-Pamphile en fournissant des objets promotionnels pour une valeur de 100\$.

Rés. 2023-177

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – NOUVEAUX SENTIERS DE LA MRC DE L'ISLET

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile participe financièrement au projet de maison hantée pour l'année 2023 à raison de 100\$.

Rés. 2023-178

DEMANDE DE COMMANDITE – FERMIERES DE ST-PAMPHILE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile participe au 95^e anniversaire du Cercle des Fermières de St-Pamphile en fournissant des objets promotionnels pour une valeur de 100\$.

Rés. 2023-179

DEMANDE DE SENS UNIQUE TEMPORAIRE - FESTIVAL DU BÛCHEUX

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile autorise le Festival du Bûcheux à effectuer annuellement la mise en place d'un sens unique du vendredi matin au dimanche soir de l'événement sur les tronçons suivants :

- Sur la rue St-Pierre, entre la rue du Foyer Nord et l'avenue Vaillancourt
- Sur l'avenue Vaillancourt, entre la rue St-Pierre et la rue St-François.

Rés. 2023-180

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit close. Il est 21 h 04.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, directrice générale